

Saint-Nazaire, le 23 août 2018

Rentrée scolaire 2018 : offrir les meilleures conditions d'apprentissage possibles aux élèves

Suite à l'annonce, en 2017, des nouvelles mesures gouvernementales pour l'école primaire, la Ville de Saint-Nazaire avait réaffirmé sa volonté de faire de l'intérêt de l'enfant sa priorité en offrant les meilleures conditions d'apprentissage possibles aux élèves. Après avoir consulté les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les personnels de l'enfance et de l'éducation, afin qu'ils formulent des propositions concrètes en termes d'organisation de la semaine, elle s'apprête, dès la rentrée, à solliciter l'avis des intervenants des Temps Péri-Educatifs (TPE) et des Conseils d'école sur la base des hypothèses formulées.

Saint-Nazaire s'est engagée depuis quelques années dans un Projet éducatif de territoire dont la vocation est de permettre aux élèves d'expérimenter une nouvelle façon d'apprendre et de comprendre le monde qui les entoure. Bénéficiant d'un littoral à la confluence d'un estuaire et de l'océan, c'est tout naturellement que ce projet se concentre spécifiquement sur le nautisme et sur la sensibilisation à l'environnement avec, pour enjeu, d'en faire bénéficier le plus largement possible les jeunes nazairien.nn.es.

CONTACT PRESSE

Mickaël Fairand
*Responsable service presse
Ville de Saint-Nazaire et CARENE*

T 02 40 00 42 18
P 06 10 18 77 23

fairandm@mairie-saintnazaire.fr



saintnazaire.fr



Dossier de presse





Rythmes scolaires : la réflexion engagée dans l'intérêt de l'enfant

Comme elle s'y était engagée en juin 2017 lors de l'annonce du Ministre de l'Education Nationale sur les rythmes scolaires, la Ville de Saint-Nazaire a choisi de consulter en premier lieu les enseignants afin de recueillir leur avis sur les effets de la semaine de 4,5 jours en termes de qualité des apprentissages et d'entendre leurs propositions d'améliorations pour l'avenir.

Les enseignants, réunis en Conseil des maîtres, ont rendu un travail collectif très approfondi mettant en lumière une réelle différence d'analyse entre les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des pistes de réflexion intéressantes à exploiter.

Au printemps, la Ville a poursuivi la démarche de consultation, en engageant les représentants de parents d'élèves, les enseignants et les personnels de l'enfance et de l'éducation à travailler ensemble sur les principales pistes de réflexion issues des Conseils des maîtres dans le cadre de groupes de travail mixtes. Ces groupes de travail ont permis de formuler des hypothèses d'adaptations de l'organisation actuelle du Temps Péri-Educatif (TPE) dans l'optique d'une meilleure adéquation avec le rythme des enfants. Chaque groupe a travaillé sur le champ d'intervention de la Ville, c'est-à-dire le périscolaire en maternel et en élémentaire, pas sur les apprentissages. Les échanges ont été riches et nourris. Ils ont permis aux participants de formuler des préconisations concrètes relatives à l'organisation des plannings et au contenu des activités péri-éducatives.

A la lumière de cette première étape de consultation, la Ville de Saint-Nazaire a choisi de ne pas demander de dérogation pour la rentrée de septembre 2018* et de conserver la semaine à 4,5 jours de classe.

**Le décret gouvernemental autorisant les demandes de dérogation au cadre légal des 4,5 jours de classe par semaine a été publié en juin 2017. Le Directeur Académique a toute liberté d'accepter ou refuser une éventuelle demande.*



L'intérêt de l'enfant : préoccupation n°1 de la Ville de Saint-Nazaire

En juin 2017, le Ministre de l'Education Nationale annonçait plusieurs réformes relatives notamment aux rythmes scolaires. Dans l'attente d'un texte officiel, la Ville de Saint-Nazaire avait souhaité maintenir en l'état son organisation pour la rentrée 2018 tout en indiquant qu'elle engagerait des réflexions pour les années suivantes. Dans l'attente de cette démarche, la collectivité soulignait sa volonté de placer l'intérêt des enfants au-dessus des autres considérations et sa volonté de mener ces réflexions dans un cadre associant l'ensemble des acteurs du champ éducatif (parents d'élèves, Education Nationale, agents de la Ville, responsables associatifs concernés, etc.).



Les hypothèses d'évolutions issues des groupes de travail qui pourraient être soumises au débat lors des Conseils d'école :

En élémentaire :

- Maintien de l'organisation actuelle, avec un TPE d'1 heure après la classe, de 15h30 à 16h30, le lundi, mardi et jeudi, dont le contenu serait adapté ;
- Le TPE regroupé sur un après-midi (3h) ;
- Le TPE regroupé sur deux après-midi (2x1h30) après la classe.

En maternelle :

- Maintien de l'organisation actuelle, avec un TPE d'1 heure après la classe, de 15h30 à 16h30, le lundi, mardi et jeudi, dont le contenu serait adapté ;
- Le TPE regroupé le mercredi matin (3h) ;
- Le TPE dans la continuité de la pause méridienne (4x45 mn).

A noter : ces préconisations sont en cours d'étude technique pour déterminer si elles sont réalisables en termes de d'organisation des personnels, d'impact pour les services de la Ville, de budget, d'inscriptions ou de réservation, de compatibilité maternelle/élémentaire, ainsi que d'échéances de mise en œuvre.



Consultation : la démarche se poursuit et s'élargit à la rentrée

Dès la rentrée de septembre, la Ville diffusera un questionnaire auprès des intervenants des TPE afin de recueillir leur avis.

Par ailleurs, une réunion de Conseils d'écoles extraordinaires sera organisée avant les élections des représentants de parents d'élèves (mi-octobre), afin que les parents d'élèves élus qui se sont engagés dans la démarche cette année puissent la mener à son terme. Ils seront consultés sur les hypothèses jugées réalisables.

En fonction des résultats des débats, la Ville de Saint-Nazaire reviendra vers le Directeur Académique pour lui faire une proposition.

Le TPE, les chiffres de l'année 2017

82 % des enfants scolarisés, dont 80 % des enfants de maternelle scolarisés et plus de 83% des enfants d'élémentaire scolarisés.

78% des enfants d'élémentaire des écoles de « REP+/REP/CAPE/à aider » vont au TPE.

85 % des enfants d'élémentaire des écoles en dehors des quartiers prioritaires.

41 associations au total : issues du sport et du nautisme (23), de la culture (6), de la citoyenneté – vivre ensemble (11), des sciences et de l'environnement (1).

323 intervenants TPE (en tout sur l'année): 184 animateurs, 86 ATSEM, 43 intervenants culturels municipaux ou associatifs, 7 directeurs ALSH, 2 agents SPLMF, 1 référent PEDT.



Dossier de presse





Nautisme et environnement : accompagner les enfants dans l'appropriation de leur territoire

En bordure d'océan et bénéficiant de plus de 13 km de littoral, la Ville de Saint-Nazaire a souhaité faire du nautisme et de la sensibilisation à l'environnement marin l'un des axes forts de son projet éducatif. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, de très nombreuses activités ont ainsi été proposées aux enfants sur ces deux thèmes. Une occasion pour les élèves de Saint-Nazaire d'expérimenter une nouvelle façon d'apprendre et de comprendre le monde qui les entoure.

Sur le temps scolaire : activités voile/kayak (pour 45 élève de CM1/CM), natation (pour 132 élèves de la grande section au CE2), visite des coulisses de l'Aquaparc (pour 43 élèves de CE1), etc.

Par ailleurs, 25 classes ont suivi un cycle voile ou kayak avec la Direction des Sports (soit 560 élèves de CM1/CM2/ULIS/IME) et plus de 800 élèves de CM2 ont bénéficié de croisières sur l'estuaire afin de découvrir la ville depuis les chantiers jusqu'aux terminaux.



Vendredi 1er juin, 64 élèves de CM1 et CM2 de l'école Andrée Chédid et de 6e du collège Pierre Norange participaient à des ateliers ludiques de découverte de l'environnement littoral organisés dans le cadre du Projet Educatif de Territoire « 3 eaux » avec des agents de la CARENE, les associations Estuairez-vous et l'Ouvre Boîte et des animateurs de la Ville.



Dossier de presse

Sur le temps périscolaire : TPE avec les associations des bateaux modèles de Saint-Nazaire, SNOS aviron et SNOS VRC (pour 78 enfants), accueil péri-scolaire aux Jaunais (pour 70 enfants), Carnaval sur le TPE (pour 178 enfants), participation au projet annuel 'Rivières d'Images et Fleuves de Mots', concours national qui concilie découvertes environnementales, etc.

Sur le temps extrascolaire (centres de loisirs) : sorties en bateau à bord du Va Pas Trop Vite (pour 24 enfants) dans le bassin du port, spectacle « mon grand-père et la mer » en lien avec la semaine du développement durable (pour 66 enfants), exposition sur le cycle de l'eau pendant les vacances de printemps servant de support de travail pour les animateurs, stages « apprendre à nager » (pour 16 enfants dont 5 du Programme de Réussite Educative), stage d'aviron (pour 12 enfants), stages optimist (pour 8 enfants), séances de pêches à pied (pour 124 enfants), etc.

Sur le secteur de la Petite Enfance : découverte du milieu côtier dans le cadre de la semaine européenne du développement durable avec le Relais Petite Enfance (pilotage CARENE) ainsi que des pêches à pied réalisées avec les Haltes garderies « Les Petites Canailles » et « Les Petits Clowns », qui ont choisi la nature comme thématique annuelle.

Et pour cette année scolaire ...

- ✓ Renouvellement du projet « 3 eaux » avec de nouvelles actions via le tissu associatif.
- ✓ Augmentation du nombre de classes bénéficiant des activités nautiques sur temps scolaire : soit 650 élèves de CM1/CM2/ULIS/IME
- ✓ Reconduction de l'opération « CM2 sur l'eau ».
- ✓ Développement des interventions sur le secteur de la Petite Enfance.
- ✓ Prolongement des animations pêche à pied par la réalisation d'aquariums dans les centres de loisirs et augmentation du nombre d'enfants.



Le Projet Educatif de Territoire

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) est une démarche de projet visant à mieux construire, avec les partenaires, les parcours éducatifs de l'enfant sur ses différents temps de vie. Cette méthode choisie par la Ville de Saint-Nazaire permet de penser des actions d'éducation et de loisirs complémentaires aux projets des enseignants en associant les familles. A partir d'un axe du projet d'école, l'objectif est de regrouper tous les acteurs qui peuvent s'impliquer dans une thématique préalablement repérée et cela, au-delà du temps scolaire : maison de quartier, associations, parents d'élèves, services de la ville ou de la Carène, enseignants. Il s'agit de penser tous les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, de loisirs et familial mais aussi de penser l'école dans son quartier et de saisir ainsi toutes les opportunités.

Il a plusieurs objectifs :

- Permettre l'accès au projet pour tous les enfants, y compris les publics particuliers.
- Accompagner et favoriser l'écoute et le lien aux familles.
- Développer la citoyenneté : ouverture et appréhension du monde, respect des règles et du cadre.
- Privilégier la notion de parcours chez l'enfant.
- Développer une culture commune et une posture de bienveillance en envisageant des formations multi partenariales.



Dossier de presse





Aménagements, sécurisation, travaux : l'amélioration constante des écoles de Saint-Nazaire

La sécurité aux abords des écoles : mise en œuvre dans l'année scolaire

Un programme d'aménagement des abords des écoles publiques ou privées du 1^{er} degré de la ville a été défini et sera déployé au cours de l'année scolaire 2018-2019. Il s'agit d'un traitement identique sur l'ensemble des sites, à savoir une zone limitée à 30 km/h, un marquage au sol « Ecole », 5 m de dégagement de part et d'autres des passages piétons, des enrochements, des ilots en dur pour éviter le stationnement de véhicules sur les zébra, des panneaux lumineux « école ».

D'autres aménagements seront réalisés selon les spécificités des sites : coussin berlinois, pictogramme peint véhicule pompier, barrières de sécurité, etc.

La sécurisation des groupes scolaires et des lieux d'accueil de la petite enfance : déploiement au premier semestre

Après une période d'essai concluante de la mise en place de visiophones et de déclenchement des ouvertures des établissements par smartphone, le principe du contrôle d'accès sera déployé sur la majeure partie des écoles et des structures petite enfance à compter de la rentrée 2018.

Par ailleurs, les établissements recevant du public doivent se préparer aux éventuels risques majeurs (technologiques, naturels ou d'urgence) auxquels ils peuvent être confrontés. S'agissant des écoles, le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), doit pouvoir garantir une mise en sureté des élèves et du personnel en cas de risque. Une des phases importantes de ce dispositif est la mise en place d'un moyen d'alerte (en interne d'un établissement ou vers l'extérieur) et donc d'outil le permettant. A ce titre, la Ville vient de conclure un marché public, afin d'équiper d'une balise d'alerte chaque enseignant et personnel de la Ville dans les écoles et structures de la petite enfance, au cours du 1^{er} trimestre. Une formation accompagnera ce dispositif, et une information aux familles sera également réalisée.



Des travaux pour des écoles toujours plus agréables et équipées

Cet été de nombreuses écoles ont bénéficié de travaux pour permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et de compléter les équipements existants. Au programme : désamiantage (revêtements de sol), sécurisation des planchers, réfection des toitures sur à l'orage de grêle du 28 mai 2016, changement des tableaux et des luminaires, achat d'équipements de nouvelles classes ou renouvellement de matériels, mise en accessibilité, pose de rack à vélos, installations d'équipements sportifs, de jeux de cour et de tracés de cours, modernisation et renouvellement du mobilier des accueils périscolaires, câblage des salles en vue de l'installation future de Vidéo Projecteurs Interactifs et l'installation de VPI, etc.



Classes : effectifs, ouverture, fermeture et dédoublement

- Effectif : 5 453 élèves (au 23/08/18 – sous réserve des chiffres définitifs consolidés au 20/09/18).
- Fermeture de classe en élémentaire (à suivre) : l'Ecole Jules Ferry.
- Dédoublement de classes de CP en Rep : Ecoles Ernest Renan et Bert-Lemonnier.
- Dédoublement des classes de CP et CE1 en Rep+ : Ecoles Albert Camus (1 CP et 1 CE1), Andrée Chédid (2 CE1), Léon Blum (fermeture d'1 CP et ouverture de 3 CE1), Madeleine Rebérioux (1 CP et 2 CE1).